



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 17 octobre 2023

N°01 – D.17.10.2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept octobre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2023

Membres présents : LAKHNECH Yassine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BARBIER Emmanuel, DAVOINE Paule-Annick, LETUE Frédérique, LAURENT Alain, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, VILAIN Coriandre, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, VAN DER HEIJDE Caroline, DOULAT Léonce, CHARLETY Arthur, BOLZE Catherine, NICOLAS Pascaline, SAMSON Yves, COLL Jean-Luc, KARAM Jean Michel, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : BERRUT Catherine (donne procuration à MERMILLOD Martial), MERLE Elsa (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), BALICCO Laurence (donne procuration à LAURENT Alain), LAMBLIN Jacob (donne procuration à VILAIN Coriandre), LE ROY Anne (donne procuration à DAVOINE Paule-Annick), WARIN Malo (donne procuration à DOULAT Léonce), BORDAS Christian (donne procuration à COLL Jean-Luc), LABRIET Pierre (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PUGÉAT Véronique (donne procuration à NICOLAS Pascaline), DESPREZ Frédéric (donne procuration à SAMSON Yves), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), DAUGUET Pascale (donne procuration à KARAM Jean Michel).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2023 en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2023 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	41
Membres présents	23
Membres représentés	12
Nombre de votants	35
Voix favorables	35
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 16 juin 2023 en annexe.

Publié le : 06/11/2023

Transmis au Rectorat le : 06/11/2023

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 17 octobre 2023
Pour le Président et par délégation

Le directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services adjoint

Karim SELLAMI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 JUIN 2023

Membres présents : LAKHNECH Yassine, MERLE Elsa, BALICCO Laurence, DAVOINE Paule Annick, LETUE Frédérique, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, LAURENT Alain, ADAM Véronique, DEVILLERS Thibaut, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, VAN DER HEIJDE Caroline, DOULAT Léonce, WARIN Malo, BORDAS Christian, LABRIET Pierre, BOLZE Catherine, SAMSON Yves, FEIGE Jean-Jacques, KARAM Jean Michel, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : SCOLAN Virginie (donne procuration à LAKHNECH Yassine), PERSICO Simon (donne procuration à MERLE Elsa), BARBIER Emmanuel (donne procuration à ADAM Véronique), LAMBLIN Jacob (donne procuration à LETUE Frédérique), VINCENT Thierry (donne procuration à DEVILLERS Thibaut), TERRIER Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à VAN DER HEIJDE Caroline), PUGEAT Véronique (donne procuration à BORDAS Christian), BOLF Edith (donne procuration à LAURENT Alain), DAUGUET Pascale (donne procuration à KARAM Jean Michel).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations
2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2023
3. Points stratégiques
 - 3.1. Sortie d'expérimentation
 - 3.1.1. Projet de décret (vote)
 - 3.1.2. Projet de statuts pérennisés de l'UGA (vote)
 - 3.1.3. Intégration de Polytech Grenoble et de Grenoble IAE au sein de Grenoble INP – UGA : transfert des postes (vote)
 - 3.2. Bilan du contrat pluriannuel et du plan stratégique (avril 2022 – mars 2023) (discussion)
 - 3.3. Bilan du schéma directeur Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) (discussion)
 - 3.4. Bilan du Plan d'Actions Égalité Professionnelle Femmes-Hommes (PAE) (hors établissements-composantes) (discussion)
4. Affaires financières et immobilières
 - 4.1. Comptes consolidés 2022 de l'UGA, de Floralis et de la Fondation UGA (hors établissements-composantes) (vote)

- 4.2. Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2024 (vote)
 - 4.3. Présentation annuelle des dossiers irrécouvrables en admission en non-valeur (créance supérieure à 1000 €) (hors établissements-composantes) (vote)
 - 4.4. Demandes de remises gracieuses (hors établissements-composantes) (vote)
 - 4.5. Démarche pour l'élaboration du schéma directeur immobilier (discussion)
- 5. Responsabilité sociale et environnementale**
- 5.1. Plan d'actions transition énergétique (discussion)
 - 5.2. Politique achats durables (hors établissements-composantes) (vote)
- 6. Ressources humaines (hors établissements-composantes)**
- 6.1. Modifications des LDG relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels de l'UGA - repyramidage PR (vote)
 - 6.2. Evolution du règlement de gestion des contractuels UGA (vote)
- 7. Recherche**
- 7.1. Création de la fédération Enigmass+ (vote)
- 8. Affaires institutionnelles (hors établissements-composantes)**
- 8.1. Statuts du département d'anatomie (Centre du Don du Corps [CDC] / Laboratoire d'Anatomie des Alpes Françaises [LADAF]) (vote)
- 9. Questions diverses**

* * *
* * * * *
* * *

1. Informations

Le Président Yassine LAKHNECH souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil d'administration :

- Paule-Annick DAVOINE dans le collège des professeurs des universités et personnels assimilés (en remplacement de Jean-Luc SCHWARTZ),
- Jean Michel KARAM en tant que personnalité extérieure représentant le monde culturel et socio-économique.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2023

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2023.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	22
Membres représentés	10
Nombre de votants	32
Voix favorables	31
Voix défavorable	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 14 mars 2023.

3. Points stratégiques

3.1. Sortie d'expérimentation

Le Président Yassine LAKHNECH décline les 4 points sur lesquels les administrateurs doivent délibérer :

- le projet de décret pérennisant les statuts de l'université Grenoble Alpes,
- les statuts de l'UGA,
- la demande à la ministre de sortir du statut d'établissement public expérimental par pérennisation des nouveaux statuts de l'université en EPSCP constitué sous la forme d'un grand établissement,
- l'intégration des personnels de Grenoble IAE et de Polytech Grenoble au sein de Grenoble INP – UGA avec plus particulièrement la question du transfert des postes afférents.

3.1.1. Projet de décret

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle que le décret a été rédigé par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il expose le calendrier détaillant les différentes étapes de la sortie de l'UGA de l'expérimentation :

- avis sur les statuts et le décret en CSAE des établissements-composantes puis de l'UGA,
- avis des établissements-composantes sur les statuts puis vote au CA de l'UGA + avis sur le décret au CA des établissements-composantes puis de l'UGA,
- nouvelle saisine de la ministre de tutelle par le Président pour la sortie d'expérimentation (décret final) : 16 juin 2023,
- envoi des documents au CNESER : 19 juin 2023,
- passage au CNESER : 4 juillet 2023,
- publication du décret au journal officiel : automne 2023.

Il rappelle ensuite les nombreux échanges ayant eu lieu sur le projet de nouveaux statuts.

Il poursuit avec les modalités de la sortie, en précisant qu'il y aura deux décrets : un décret simple (UGA et IEP – UGA) et un décret en Conseil d'Etat (Grenoble INP – UGA et ENSAG – UGA).

Le Président Yassine LAKHNECH évoque ensuite le projet de décret pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes en précisant les principales modifications apportées aux statuts, à savoir :

- des modifications de dispositions concernant les établissements-composantes.
- des modifications portant principalement sur :
 - leur participation aux unités de service ;
 - le régime des délégations de signature : il est prévu que le chef d'établissement-composante puisse déléguer sa signature au président de l'UGA pour les accords et conventions ne comportant aucun moyen de l'établissement-composante.

Il est proposé que :

Le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes, après avoir pris connaissance des statuts de l'Université Grenoble Alpes et du projet de décret pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes constituée sous la forme d'un grand établissement, émette un avis favorable sur ce projet de décret.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	26
Membres représentés	11
Nombre de votants	37
Voix favorables	28
Voix défavorables	9
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration émet à la majorité de ses membres présents et représentés, un avis favorable sur le projet de décret comme présenté.

3.1.2. Projet de statuts pérennisés de l'UGA

Le Président Yassine LAKHNECH poursuit en rappelant que la sortie de l'expérimentation se fait, pour l'UGA par pérennisation des statuts. Le ministère vérifiera les éventuelles modifications apportées aux statuts, afin de s'assurer qu'elles restent marginales. Il tient à remercier Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration et tous les services qui ont contribué au travail conduit sur les statuts.

Il est proposé que :

Le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes, après avoir pris connaissance des statuts de l'Université Grenoble Alpes et du projet de décret pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes constituée sous la forme d'un grand établissement, adopte à la majorité statutaire les présents statuts.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	27
Membres représentés	12
Nombre de votants	39
Voix favorables	30
Voix défavorables	9
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, adopte à la majorité absolue, les présents statuts.

Il est proposé que :

Le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes autorise le président de l'Université Grenoble Alpes à demander à la ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, à la suite du rapport favorable du HCERES, de sortir du statut d'établissement public expérimental au sens de l'ordonnance du 12 décembre 2018 en pérennisant les nouveaux statuts de l'université en EPSCP constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation et de l'article 20 de l'ordonnance du 12 décembre 2018 susvisée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	27
Membres représentés	12
Nombre de votants	39
Voix favorables	39
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le président de l'Université Grenoble Alpes à demander à la ministre en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, à la suite du rapport favorable du HCERES, de sortir du statut d'établissement public expérimental au sens de l'ordonnance du 12 décembre 2018 en pérennisant les nouveaux statuts de l'université en EPSCP constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation et de l'article 20 de l'ordonnance du 12 décembre 2018 susvisée.

3.1.3. Intégration de Polytech Grenoble et de Grenoble IAE au sein de Grenoble INP – UGA : transfert des postes

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle les enjeux de ce transfert :

- le changement d'employeur des personnels affectés à l'IAE et Polytech,
- le transfert des postes affectés à l'IAE et Polytech de l'UGA vers Grenoble INP – UGA,
- l'empreinte des écoles Polytech Grenoble et Grenoble IAE dans le fonctionnement de l'UGA : doter Grenoble INP – UGA des postes et de la masse salariale lui permettant d'assurer le fonctionnement de l'IAE et Polytech
- le chiffrage de la masse salariale (dans les 2 cas ci-dessus).

Le Président Yassine LAKHNECH revient ensuite sur la question du transfert d'employeur pour les agents rattachés aux deux structures transférées :

- Fondement juridique : articles L. 719-4 et L. 719-6 du Code de l'éducation. « *La dotation en emplois des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peut être modifiée pour l'année universitaire suivante dans les mêmes formes et conditions qu'à l'article L. 719-4, sous réserve de l'accord des personnels intéressés* »
- Recueil de l'accord des personnels entre février et avril 2023.
- Personnels consultés :
 - fonctionnaires en activité,
 - contractuels en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ou en Contrat à Durée Déterminée (CDD) sur plafond Etat ou établissement avec une échéance dépassant le 1^{er} janvier 2024,
 - fonctionnaires enseignants-chercheurs en disponibilité ou détachement.
- Processus d'accompagnement au changement :
 - accompagnement par les directions RH de l'UGA et de Grenoble INP – UGA et les directions des 2 écoles,
 - plusieurs événements organisés (cafés-RH, assemblées générales, rendez-vous individuels),
 - objectifs : informer les personnels, expliquer les modalités de gestion RH à Grenoble INP – UGA, répondre aux questions ,
 - transmission d'une fiche de situation individuelle permettant d'afficher sa situation à l'UGA et à Grenoble INP - UGA au moment du transfert.

Il présente ensuite le résultat de la consultation réalisée auprès des personnels concernés :

- 165 personnes ont répondu favorablement à la consultation sur le changement d'employeur au 1^{er} janvier 2024 (Polytech Grenoble : 84, Grenoble IAE : 81) ;
- 29 personnels ont répondu défavorablement au changement d'employeur au 1^{er} janvier 2024 : les personnels avaient plusieurs options, soit une mise à disposition, soit une mobilité interne au sein de l'UGA ;
- 28 seront mises à disposition de Grenoble INP – UGA au 1^{er} janvier 2024 pour une période de 3 ans renouvelable avec l'engagement de Grenoble INP – UGA de ne pas refuser le renouvellement ;
- Une personne a refusé la mise à disposition et s'inscrit dans un processus de mobilité interne.

Il poursuit en présentant les postes affectés à Grenoble IAE et Polytech Grenoble ainsi que la masse salariale correspondante.

Les plafonds d'emploi sont modifiés en conséquence pour l'UGA et pour Grenoble INP-UGA.

Nature des emplois	
PR	48
MCF	80
2 nd Degré	16
ATER	3
PAST	4
BIATSS A	12
BIATSS B	16
BIATSS C	18
Total	197

Paule-Annick DAVOINE demande ce qu'il va advenir pour les agents en termes de carrière.

Le Président Yassine LAKHNECH explique qu'en cas de changement d'employeur, l'agent sera désormais géré par le nouvel employeur. En cas de mise à disposition, il y a une symétrie de l'évolution au niveau des deux structures (sortante et d'accueil).

Pierre LABRIET constate de nombreuses similitudes entre les difficultés occasionnées par ce transfert et une problématique rencontrée par Grenoble Alpes Métropole actuellement, notamment sur le volet relatif à l'évaluation du coût des transferts. Il rappelle le rôle de Grenoble Alpes Métropole auprès de l'UGA qui porte plutôt sur le volet immobilier et rénovation énergétique (2^{ème} financeur derrière l'Etat dans le cadre du CPER).

Le Président Yassine LAKHNECH aborde ensuite la question de l'empreinte des écoles Polytech Grenoble et Grenoble IAE dans le fonctionnement de l'UGA. L'idée ici est d'essayer d'évaluer l'impact lié à leur fonctionnement sur les services centraux :

- L'estimation de l'empreinte correspond à :
 - 27 postes BIATSS, toutes catégories (A, B ou C) et tous statuts (titulaire ou contractuel) confondus (24 le 1^{er} janvier 2024 et 3 le 1^{er} janvier 2025).
 - 2 postes enseignants de sport le 1^{er} janvier 2024.
- Méthode de calcul :
 - Une métrique est définie selon l'activité (nombre d'étudiants, personnels, m²,...) pour chaque service central de l'UGA.
 - Le poids relatif de Grenoble 'IAE et Polytech Grenoble donne un coefficient qui est appliqué au service concerné.
- Masse salariale BIATSS : coût moyen de 47 752 €/poste.
- Masse salariale enseignants : coût moyen de 84 434 €/poste.

Gérard FORESTIER revient sur un point débattu en commission permanente quant à l'existence de différences au niveau de l'organisation entre Grenoble INP – UGA (organisation plus décentralisée par le biais des différentes écoles de l'Institut) et l'UGA. Il estime que ces différences peuvent rendre complexe l'évaluation de l'empreinte.

Le Président Yassine LAKHNECH explique qu'en effet, les moyens, objet du transfert ne seront pas forcément employés dans des services équivalents au sein de Grenoble INP - UGA.

Gérard FORESTIER évoque l'impact de ces transferts côté UGA.

Le plafond d'emploi et la dotation vont être augmentés pour Grenoble INP - UGA. Il serait par conséquent possible que le plafond d'emploi et la dotation soient revus à la baisse pour l'UGA.

Le Président Yassine LAKHNECH explique que le plafond d'emplois ne pose pas de difficulté. En revanche, la question sensible est celle de la masse salariale. Si la masse salariale n'est pas intégralement déduite, l'UGA disposera de moyens supplémentaires. Mais si elle est déduite en intégralité, il n'y aura aucune marge de manœuvre.

Gérard FORESTIER demande des précisions sur l'impact du transfert au niveau du patrimoine.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agira pour les bâtiments qui sont propriété de l'Etat, d'un transfert d'affectation, entre l'UGA et Grenoble INP - UGA. Il a été convenu que Grenoble INP - UGA ne pourrait pas, par la suite changer l'affectation des bâtiments transférés sans accord exprès de l'UGA.

Anne LEROY demande si les calculs effectués l'ont été sur des données prises à un instant précis ou s'il s'agit d'un calcul moyen sur une période donnée. Elle demande également s'il est prévu de procéder à une nouvelle évaluation de l'empreinte tous les ans.

Le Président Yassine LAKHNECH explique qu'il s'agit d'un calcul sur la base du salaire moyen qui n'évoluera pas. Une fois le transfert fait, les évolutions des coûts (y compris le GVT) seront à la charge de Grenoble INP - UGA. Il rappelle aussi que l'UGA dispose d'un veto en termes d'emploi.

Au vu des incertitudes liées au fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche, Paule-Annick DAVOINE demande s'il ne serait pas préférable d'attendre la décision du ministère sur les dotations et le plafond d'emploi pour l'UGA avant de voter le transfert.

Le Président Yassine LAKHNECH répond d'une part, que la décision du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche quant à la dotation de l'UGA n'est pas impactée et d'autre part, qu'il n'est pas possible de voter la sortie de l'expérimentation sans voter l'intégration de Polytech Grenoble et de Grenoble IAE au sein de Grenoble INP – UGA.

Frédérique LETUE exprime la position le FSU sur ce sujet. Elle précise que bien que son organisation syndicale soit inquiète quant aux impacts du transfert sur les emplois, ses représentants au CA choisissent de s'abstenir puisque les demandes des personnel BIATSS ont bien été prises en compte.

Gérard FORESTIER, pour le SNPTES, exprime également l'inquiétude de son organisation syndicale quant aux conséquences évoquées sur le volet de l'empreinte du transfert et aux incertitudes qui demeurent quant aux choix du ministère. Mais le SNPTES est d'accord sur les transferts de postes, qui ont été faits en concertation avec les personnels intéressés.

Isabelle BORRAS émet les mêmes inquiétudes quant 19 postes évoqués.

Il est proposé que :

Dans le cadre de l'intégration de Polytech Grenoble et de Grenoble IAE au sein de Grenoble INP – UGA, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes se prononce favorablement sur le transfert des postes selon les modalités exposées ci-dessus et consistant :

- au transfert de 197 postes du plafond Etat (plafond 1) à Grenoble INP – UGA au 1^{er} janvier 2024 ;*
- au transfert de 26 postes du plafond d'Etat au titre de l'empreinte à Grenoble INP – UGA au 1^{er} janvier 2024 ;*
- au transfert de 3 postes du plafond d'Etat au titre de l'empreinte à Grenoble INP – UGA au 1^{er} janvier 2025 ;*
- au transfert de la Subvention pour Charge de Service Public à Grenoble INP – UGA correspondant aux 197 postes du plafond Etat (plafond 1) et aux 2 postes d'enseignants de langue selon les modalités de calcul exposées ci-dessus au 1^{er} janvier 2024.*

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	26
Membres représentés	13
Nombre de votants	39
Voix favorables	32
Voix défavorable	0
Abstentions	7

Après en avoir délibéré le conseil d'administration se prononce favorablement, à la majorité de ses membres présents et représentés, sur le transfert des postes selon les modalités exposées ci-dessus.

Le Président Yassine LAKHNECH explique que l'expérimentation est terminée, et que l'UGA deviendra un grand établissement au 1^{er} janvier 2024. Il tient à remercier les établissements-composantes et les services de l'UGA qui ont participé à ce projet. Il ajoute qu'il reste encore beaucoup de travail.

3.2. Bilan du contrat pluriannuel et du plan stratégique (avril 2022 – mars 2023)

Nadine GUILLEMOT rappelle le contexte de ce contrat avant d'expliquer que cette année, un bilan complet a été réalisé non seulement pour l'UGA mais aussi pour les composantes académiques.

Elle présente ensuite les axes du contrat, accompagnés pour chacun d'entre eux, de certaines actions significatives (voir support).

Coriandre VILAIN demande des précisions sur le premier indicateur du premier axe « Satisfaction des personnels à l'environnement de travail ». Il souhaite savoir comment est mesurée cette satisfaction.

Nadine GUILLEMOT revient sur l'enquête personnels et explique que la satisfaction est mesurée sur la base de différents critères.

Coriandre VILAIN demande comment la valeur cible a été déterminée.

Nadine GUILLEMOT explique que si moins de 75% des personnels sont satisfaits, l'UGA n'atteint pas son objectif.

Martial MERMILLOD demande s'il n'est pas possible ici d'utiliser une échelle validée scientifiquement.

Nadine GUILLEMOT répond que les échelles internationales ne fonctionnent pas. La majorité des personnes qui répondent sélectionnent la valeur médiane.

Gérard FORESTIER revient sur l'axe territorial et évoque le sujet de l'empreinte locale de l'UGA et de son rôle sociétale, discuté en commission permanente.

Nadine GUILLEMOT cite alors l'indicateur présent dans l'axe 5 qui évalue les actions de l'UGA au niveau des programmes d'ouvertures sociales. Elle cite comme exemple la mise en place de cours en formation continue pour le Diplôme d'Accès aux études Universitaires (DAEU).

3.3. Bilan du schéma directeur Responsabilité Sociétale et Environnementale (SDRSE)

Yann ECHINARD, vice-président Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), débute son intervention en rappelant les 6 axes du SDRSE :

1. Sensibiliser et former des acteurs et des actrices éclairés aux enjeux écologiques et sociétaux
2. Promouvoir une recherche responsable
3. Agir ensemble contre le dérèglement climatique
4. Préserver les ressources, favoriser la biodiversité et prévenir les déchets
5. Lutter contre les discriminations, pour l'égalité et œuvrer pour une université inclusive
6. Développer une administration éco-responsable et inclusive

Il évoque ensuite les dynamiques internes à l'UGA a ce sujet.

Il poursuit avec un focus sur certaines actions mises en place cette année (voir support).

Coriandre VILAIN souhaite avoir des précisions sur la pérennisation de l'action du groupe de travail qui s'étirole. Il demande quelle articulation existe entre les propositions soumises et le travail du groupe de travail.

Yann ECHINARD, vice-président RSE, indique que les membres du groupe de travail continuent de se réunir. Un travail est notamment mené sur le déploiement du tri.

Gérard FORESTIER félicite le vice-président responsabilité sociétale et environnementale pour le travail conduit. Il émet le souhait qu'un temps d'échanges sur ces aspects soit organisé en commission permanente.

Il demande ensuite des précisions sur les éventuelles incidences pour l'UGA du plan Climat émanant du ministère.

Yann ECHINARD, vice-président RSE, rappelle que l'UGA a commencé à travailler sur ce sujet bien avant que le ministère ne s'en préoccupe. Le SDRSE soumis aux administrateurs résulte d'une volonté du président de l'UGA. Le partage avec le ministère sur ces aspects est faible.

La ministre en exercice a mis en œuvre en janvier un plan Climat, qui impose, pour chaque université, le passage du SDRSE et de son bilan devant le conseil d'administration de l'établissement.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute qu'un travail sera conduit afin de comparer et de rapprocher le schéma directeur du ministère et celui de l'UGA.

Martial MERMILLOD remercie le vice-président RSE pour le travail conduit. Il revient sur les actions relatives au tri sélectif et rappelle que l'objectif est avant tout de réduire les volumes de déchets produits. Il veut savoir s'il existe des indicateurs permettant de quantifier les déchets et quelles pistes sont envisagées pour réduire ce volume.

Yann ECHINARD vice-président RSE met en avant le « zéro plastique » comme étant un des objectifs importants de ce schéma. Afin de parvenir à atteindre cet objectif, la question se pose de savoir s'il convient d'interdire notamment tous les distributeurs automatiques sur le campus.

Gérard FORESTIER évoque également le journal reçu sur le verdissement du numérique pour saluer cette initiative.

3.4. Bilan du Plan d'Actions Égalité Professionnelle Femmes-Hommes (PAE) (hors établissements-composantes)

Sophie LOUARGANT, vice-présidente égalité femmes - hommes, lutte contre les discriminations présente le bilan du PAE. Elle précise qu'il s'agit d'un bilan pour l'UGA hors établissements composantes, bien qu'un travail soit également conduit avec ces derniers.

Elle poursuit en rappelant les 5 axes du PAE :

1. Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grade d'emplois dans la fonction publique : 9 actions ;
2. Évaluer, prévenir et traiter des écarts de rémunération : 5 actions ;
3. Articulation vie professionnelle / vie personnelle : 6 actions ;
4. Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS), lutter contre le harcèlement : 3 actions ;
5. Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité : 8 actions.

Elle présente ensuite quelques actions phares de chaque axe.

Elsa MERLE demande des précisions sur la charte des temps évoquée dans la présentation.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit d'une charte en place à l'UGA visant à améliorer la gestion du temps au travail dans toutes ses dimensions en tenant compte des nouveaux outils et de l'emprise du numérique. L'objectif est de préserver le temps personnel. Il propose de partager le document.

Sur l'axe 4, le Président Yassine LAKHNECH explique que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles sera un axe fort de la rentrée, car ces violences interviennent souvent à cette période.

Il est rappelé que le dispositif de signalement a été mis en place à l'UGA, à Grenoble INP - UGA et à l'ENSAG -UGA.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute qu'une demande a été faite au réseau des IEP de réaliser un travail. En conséquence, Sciences Po Grenoble se tourne vers l'UGA.

Jean Michel KARAM demande si les actions concernent aussi bien les personnels que les étudiants.

Sophie LOUARGANT, vice-présidente égalité femmes - hommes, lutte contre les discriminations confirme que la cellule VSS, discriminations et harcèlement concerne les personnels comme les étudiants.

Nathalie CHALON sollicite des précisions sur ce dispositif de signalement et demande s'il repose sur la mise en place d'une adresse mail.

Sophie LOUARGANT, vice-présidente égalité femmes - hommes, lutte contre les discriminations, précise qu'il y a un formulaire de signalement à renseigner et qu'une boîte mail générique a été mise en place.

Mathis WITINDI revient sur la charte intéressant les violences sexistes et sexuelles. Il souligne que les étudiants relais égalité, s'ils ont bien été destinataires, auraient apprécié être impliqués.

Le Président Yassine LAKHNECH indique qu'ils peuvent bien évidemment se manifester.

Véronique ADAM estime nécessaire une communication accrue sur ce dispositif auprès des enseignants, qui se sentent parfois seuls et démunis face à des situations en la matière, même si elles ont fait l'objet d'un signalement et qu'une procédure devant la section disciplinaire a bien été engagée. De plus, selon elle, lorsque des poursuites disciplinaires, certains enseignants peuvent avoir tendance à se décharger sur la section disciplinaire.

Sophie LOUARGANT, vice-présidente égalité femmes - hommes, lutte contre les discriminations, se dit consciente du travail à faire en matière.

Le Président Yassine LAKHNECH explique que dans l'attente d'une décision de la section disciplinaire qui peut prendre du temps à être prononcée des mesures conservatoires peuvent, si nécessaire, être prises rapidement.

Frédérique LETUE évoque le refus de certaines sections CNU de participer aux activités menées.

Sophie LOUARGANT, vice-présidente égalité femmes - hommes, lutte contre les discriminations, confirme que certains COS ont refusé leur participation.

4. Affaires financières et immobilières

4.1. Comptes consolidés 2022 de l'UGA, de Floralis et de la Fondation UGA

Mathieu PERRAU du cabinet DELOITTE explique que la mission des Commissaires aux Comptes (CAC) s'est bien déroulée et la coopération avec la gouvernance, l'agence comptable et la direction des finances et l'expert-comptable s'est révélée positive et constructive.

Ils remercient l'ensemble des services sollicités pour leur travail.

Il présente ensuite l'opinion des CAC pour les comptes 2022 :

Réserve sur le patrimoine immobilier (levée partielle de la réserve)

- Les services France Domaine ont procédé en 2018 et 2019 à une nouvelle évaluation du patrimoine immobilier des biens situés sur les départements de l'Isère et de la Drôme.
- Ces valeurs ont été intégrées dans le patrimoine de l'UGA en 2022, conduisant aussi à la sortie des anciennes valeurs, comprenant d'une part les travaux sur ces bâtiments mis à disposition et d'autre part les financements perçus pour la réalisation de ces travaux.

=> la réserve portant sur les comptes 2021 est donc partiellement levée : en effet, à date nous ne sommes pas en mesure d'apprécier la justesse des valeurs retenues dans les comptes de l'Université pour les terrains non bâtis et leurs contreparties dans les capitaux propres.

Réserve liée à l'inventaire physique des biens mobiliers en cours

=> La procédure de suivi des biens et le rapprochement avec les données inscrites en comptabilité n'étant pas achevés, nous ne pouvons pas nous assurer de la réalité et de l'exhaustivité des matériels et mobiliers figurant à l'actif.

Observations

- Modalités de comptabilisation de la dotation IDEX dévolue pour l'exercice 2022.
- Effets de la régularisation relative à l'intégration des valeurs France Domaine conformément au référentiel comptable.

Lionel BRUNI, agent comptable de l'UGA intervient ensuite et présente les comptes consolidés.

Il commence par des informations relatives au résultat :

	FLORALIS	FONDATION	UGA	TOTAL
Chiffre d'affaires	6 542	21	30 989	37 462
Résultat net	104	0	- 1 540	- 1 436

Il présente ensuite les chiffres significatifs du groupe après consolidation des comptes :

- Bilan consolidé du groupe :
 - L'actif net du groupe atteint 1 480 M€ : UGA 1 453 M€ + Floralis 23 M€ + Fondation 4 M€.
 - Floralis dispose de provisions pour 14,8 M€.
 - La Fondation UGA dispose de provisions pour 3,3 M€.
- Trésorerie du groupe :
 - 159 M€ fin 2022 (UGA 130 M€ / Floralis 24 M€ / Fondation 5 M€).
- Capacité d'autofinancement du groupe :
 - 9,8 M€ (UGA 8,5 M€ / Floralis 1 M€ / Fondation 251 K€).

Lionel BRUNI ajoute que chaque année, ces chiffres sont contrôlés par la cour des comptes.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les comptes consolidés de l'UGA pour l'exercice 2022.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	24
Membres représentés	14
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés les comptes consolidés de l'UGA pour l'exercice 2022.

4.2. Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2024

Pascal LOUVET, vice-président finances et patrimoine, présente ce point qui a déjà fait l'objet de discussions en commission permanente. Il rappelle que le vote des administrateurs ne porte que sur la procédure interne d'élaboration du budget.

Il décline ensuite les objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) :

- ▶ Première étape de l'élaboration du budget 2024
 - Traduit en termes financiers les axes stratégiques de l'Université Grenoble Alpes.
 - Débouche sur la lettre d'orientation budgétaire (LOB) qui donne les grandes orientations en termes de choix budgétaires et financiers de l'université et constitue un des outils de pilotage essentiels pour ses instances de gouvernance.
- ▶ Cadre juridique : l'organisation des compétences et des procédures
 - Statuts : articles 24, 38, 42, 64, 72, 73...
 - Règlement intérieur : articles 24, 25, 26, 45...
- ▶ Les établissements-composantes
 - Disposent d'une personnalité morale et conservent à ce titre une pleine autonomie budgétaire
 - Mais doivent veiller à respecter les orientations stratégiques et budgétaires contenues dans la LOB

Il poursuit avec une information sur la trajectoire financière, qui est respectée. Les mesures prévues en 2022, à hauteur de près de 10 M€ ont été quasiment respectées dans leur ensemble. La poursuite du plan permettra d'atteindre la cible que l'UGA s'est fixée à partir de 2023.

La proposition pour l'élaboration du budget 2024, à la date du DOB, est de le construire avec un déficit à hauteur des éléments exceptionnels d'inflation sur les fluides et sur les autres dépenses et en assumant le surcoût de notre politique sociale.

Martial MERMILLOD demande des précisions sur l'évolution des dépenses de fluides au regard des travaux et des efforts faits par l'UGA dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

Pascal LOUVET souligne que par rapport au mois de janvier 2023, il n'y a pas d'évolution. En termes de prix, il est possible d'espérer un ajustement au niveau des quantités. Le plan de sobriété conduit à une économie de volume. Il précise que baisse des prix est possible mais à ce jour il n'est pas possible de l'intégrer.

Martial MERMILLOD souhaite savoir ce qu'il advient d'une compensation par l'Etat pour le prochain exercice budgétaire.

Pascal LOUVET précise que l'information sur ce point ne sera connue que tardivement.

Le Président Yassine LAKHNECH explique que l'hypothèse de travail prend en compte les données connues aujourd'hui, sans tenir compte des efforts faits et des éventuelles modulations des prix.

Pascal LOUVET, vice-président finances et patrimoine, présente ensuite la procédure interne d'élaboration budgétaire 2024 :

Date	Etape
16-juin-23	Débat d'orientation budgétaire en CA
03-juil-23	Ouverture de l'outil de saisie du budget OSB pour les laboratoires de recherche
11-sept-23	Notification des dotations 2024
11-sept-23	Généralisation ouverture d'OSB
15-sept-23	Retour des fichiers BOPA Recherche
22-sept-23	Retour des fichiers de propositions budgétaires 2024 de masse salariale à la DGDRH
02-oct-23	Date limite de réception des propositions budgétaires 2024 dans OSB pour les DGD/ Directions/ Services communs (y compris BOPA)
09-oct-23	Date limite de réception des propositions budgétaires 2024 dans OSB pour les Composantes/(y compris BOPA) et l'UB Recherche
Du 16 au 27 octobre 2023	Dialogues budgétaires avec les DGD, MEDIAT, SUAPS, BAPSO et DSIM
Du 30 octobre au 3 novembre 2023	Dialogues budgétaires avec certaines composantes si nécessaire
29-nov-23	Transmission des documents réglementaires à la DRAES
15-déc-23	Vote du budget initial 2024 en CA

Martial MERMILLOD demande quel est l'impact de la réforme des retraites sur le budget de l'UGA.

Pascal LOUVET répond que cette réforme aura des conséquences notamment en ce qu'elle accélérera le GVT mais à ce jour, il n'est pas possible d'en connaître l'impact précis.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute que l'UGA ne dispose pas encore de l'ensemble des éléments à long terme, mais cette réforme aura bien un coût.

Frédérique LETUE revient sur le CPER. Elle souhaite savoir la différence entre le montant sollicité et celui obtenu.

Le Président Yassine LAKHNECH précise que le CPER est le résultat d'arbitrages entre l'Etat et les collectivités locales. L'UGA a obtenu les financements prioritaires qui sont proches des montants demandés.

Il souligne que certaines régions et autres collectivités territoriales financent mieux des projets relevant du CPER. Pour leur part, les départements soutiennent les projets mêmes s'ils ne disposent pas de la compétence.

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter la procédure interne d'élaboration du budget comme présentée ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration arrête à l'unanimité de ses membres présents et représentés la procédure interne d'élaboration du budget comme présentée ci-dessus.

4.3. Présentation annuelle des dossiers irrécouvrables en admission en non-valeur (créance supérieure à 1000 €) (hors établissements-composantes)

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration explique que le CA doit se prononcer sur les créances à passer en Admission en Non-Valeur (ANV).

Il convient de noter que, pour les dossiers pour lesquels une procédure collective (plan de sauvegarde, liquidation, redressement) est instaurée, une provision est constituée pour limiter les risques pour l'UGA. Les montants sont ajustés chaque année en fonction de l'évaluation des aléas de recouvrement.

Au titre de 2023, les ANV présentées au CA s'élèvent à 559 020,24€.

86% de ce montant est provisionné, permettant ainsi de minimiser l'impact budgétaire.

Le conseil d'administration propose au Président de l'Université Grenoble Alpes d'approuver les admissions en non-valeur pour un montant total de 559 020,24€.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration propose au Président de l'Université Grenoble Alpes, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les admissions en non- pour un montant total de 559 020,24€.

4.4. Demandes de remises gracieuses (hors établissements-composantes)

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration poursuit en présentant les demandes de remises gracieuses sur lesquelles le CA est amené à se prononcer.

Pour 2023 les remises gracieuses présentées au CA s'élèvent à 5 906,98€.

Elles correspondent essentiellement à des trop perçus de paie.

CLIENT UGA	CENTRE FINANCIER	NUMERO DE PIECE	DATE DE PIECE	COMPTE GENERAL	OBJET	MOTIF	MONTANT DU TITRE	MONTANT A ANNULER	CA
5046357	600	300011697	02/02/2023	46300000	Ordre de reversement	Dossier instruit par la RH - REMISE GRACIEUSE TOTALE - Difficulté de santé	1 158,78 €	1 158,78 €	
5058964	600	300018358 / 300011795	02/02/2023	46300000	Ordre de reversement	Dossier instruit par la RH - REMISE GRACIEUSE PARTIELLE - Grave difficulté de santé	3 589,74 €	1 677,29 €	
5050016	600	300011691	23/02/2023	46300000	Ordre de reversement	Dossier instruit par la RH - REMISE GRACIEUSE TOTALE - Difficulté de santé suite a un drame personnel	2 900,91 €	2 900,91 €	
5012171	644_MRA	200017650	08/10/2021	41110000	Facture	Personne ayant une AAH et étant accompagnée par le service social ODYNEO car présente un tableau médical complexe	170,00 €	170,00 €	
TOTAL :							7 819,43 €	5 906,98 €	

Le conseil d'administration propose au Président de l'Université Grenoble Alpes d'approuver ces demandes de remises gracieuses d'un montant total de 5 906,98€.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration propose au Président de l'Université Grenoble Alpes, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, ces demandes de remises gracieuses d'un montant total de 5 906,98€.

4.5. Démarche pour l'élaboration du schéma directeur immobilier

Pascal LOUVET, vice-président finances et patrimoine présente la stratégie immobilière de l'UGA.

Coriandre VILAIN demande si le schéma directeur est un document nouveau, différent du SPSI, et le cas échéant comment le travail d'élaboration de ce document va être conduit (mise en place d'un groupe de travail).

Pascal LOUVET répond qu'il s'agit bien d'un nouveau schéma et que des groupes de travail seront constitués ultérieurement.

Le Président Yassine LAKHNECH rappelle l'existence du comité des usagers patrimoine qui fonctionne bien.

5. Responsabilité sociétale et environnementale

5.1. Plan d'actions transition énergétique

Pascal LOUVET, vice-président finances et patrimoine, présente les programmes Chauffage, Ventilation Climatisation (CVC) et de développement de panneaux photovoltaïques.

Coriandre VILAIN demande la surface totale de panneaux photovoltaïques installés.

Pascal LOUVET répond qu'il ne connaît pas précisément la surface concernée. Toutefois, il y a 6 programmes en cours qui permettront une autoconsommation de 2% en 2024.

5.2. Politique achats durables (hors établissements-composantes)

Magalie BOUEXEL, directrice des achats, présente la politique achats durables de l'UGA.

Elle débute son intervention en rappelant le contexte réglementaire.

La politique achats durables de l'Université Grenoble Alpes prend appui sur les orientations et priorités du contrat pluriannuel 2021-2026 avec l'Etat, dont l'ambition stratégique est d'accélérer le *leadership* de l'UGA en recherche et formation pour construire une grande université internationale, éco et socio-responsable. Les achats publics de l'UGA sont un des vecteurs de mise en œuvre du schéma directeur RSE de l'établissement, adopté le 8 juillet 2021.

Elle poursuit en expliquant que :

L'achat à l'UGA :

- est un achat public responsable,
- au service des missions de l'université, de la transition écologique, sociale et économique,
- se définit autour de trois axes : l'environnement, l'inclusivité et l'efficacité économique.

L'achat à l'UGA doit :

- servir à créer le meilleur environnement possible pour les personnels pour qu'ils puissent s'épanouir dans l'exercice de leurs missions,
- être au plus près des structures,
- pour les étudiantes et étudiants pour construire leurs projets,
- doter l'établissement des moyens pour mener sa stratégie et accomplir ses ambitions.

L'achat à l'UGA doit également :

- favoriser la diminution de ses impacts climatiques et environnementaux,
- prendre en compte du cycle de vie complet de l'achat, dans une optique de sobriété (réduction des émissions de gaz à effet de serre et des déchets, économe en ressources, respectueux de la biodiversité...),
- s'inscrire dans un processus d'amélioration continue.

L'achat à l'UGA doit aussi :

- favoriser la diversité, l'égalité entre les sexes, et l'insertion des publics éloignés de l'emploi (réinsertion professionnelle, personnes en situation de handicap),
- encourager l'amélioration des conditions de travail.

L'achat à l'UGA doit enfin :

- être sobre et qualitatif,
- répondre à un besoin réel identifié,
- s'intégrer dans un rapport qualité/prix adéquat, au profit d'un développement économique pérenne,
- être exemplaire sur le plan financier et juridique, dans le respect de l'orientation budgétaire de l'UGA et du plan national pour des achats durables 2022-2025 élaboré par la direction des Achats de l'Etat.

La politique achats durables couvre l'ensemble des achats de l'UGA et s'adresse à toute personne impliquée dans le processus achats. Elle vise à soutenir les différentes entités acheteuses.

Les achats de l'UGA sont classés par familles et la politique achats écologiquement et socialement responsables s'adresse à tous les acteurs : les laboratoires, les composantes, les services et les directions.

La commande publique est un levier économique efficace pour accélérer et consolider la transition vers des modes de production et de consommation plus vertueux afin de répondre aux grands enjeux environnementaux et sociaux. La direction des achats de l'UGA et plus particulièrement la direction des Achats s'appuie sur les besoins d'achats et d'approvisionnements des acteurs de l'établissement, en les accompagnant. A cet égard la direction des Achats accompagne les clients internes dans leur démarche d'achats tout en respectant la subsidiarité et l'autonomie des directions, composantes et laboratoires.

Pour les achats transversaux, il est proposé et mis en œuvre des conventions de groupement de commandes avec les établissements-composantes Grenoble INP - UGA, IEP - UGA et ENSAG - UGA.

Magalie BOUEXEL, directrice des achats, présente ensuite les objectifs et les axes de travail de la politique achats durables (voir support).

Jérôme PARET, directeur général des services ajoute que Science Po Grenoble - UGA s'associe à la démarche conduite par l'UGA

Gérard FORESTIER demande des précisions sur les liens entre ce travail et celui conduit par la vice-présidence RSE.

Jérôme PARET, directeur général des services, explique que le plan achats durables s'appuie sur les travaux réalisés par les groupes de travail RSE.

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute que l'UGA a l'ambition de faire du domaine universitaire un lieu de biodiversité ouvert sur la cité avec des parcours adaptés pour tous les âges.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la politique achat responsable.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la politique achat responsable.

6. Ressources humaines (hors établissements-composantes)

6.1. Modifications des LDG relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels de l'UGA - repyramidage PR

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, présente les modifications apportées, en précisant qu'elles ont déjà fait l'objet de débats en commission permanente.

Elle rappelle le contexte de ces modifications, à savoir une évolution du décret relatif au repyramidage PR :

- Evolution du rôle du CAC restreint : vote la composition du comité de promotion mais n'émet plus d'avis sur les dossiers.
- Rôle du CNU : maintien de sa compétence pour émettre un avis sur chaque dossier : aptitude professionnelle et acquis de l'expérience.
- Evolution du rôle du président qui ne choisit plus les candidats à auditionner sauf si plus de 4 *ex aequo*.
- Rôle, composition et désignation des comités de promotion modifiés : le comité d'audition est transformé en comité de promotion ayant pour rôle d'émettre 2 avis par dossier et de choisir les candidats à auditionner.
- Les LDG repyramidage modifiées intègrent les évolutions réglementaires.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les modifications des lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation de parcours professionnels des personnels de l'Université Grenoble Alpes comme présentées.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	29
Voix défavorables	9
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, approuve à la majorité de ses membres présents et représentés les modifications des lignes directrices de gestion relatives aux promotions et à la valorisation de parcours professionnels des personnels de l'Université Grenoble Alpes comme présentées.

6.2. Evolution du règlement de gestion des contractuels UGA

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration présente les modifications qui sont soumises au vote du CA :

- Pour les Ingénieurs de Recherche (IGR) :
 - La revalorisation de la grille indiciaire des contractuels rémunérés en référence à la grille indiciaire d'Ingénieur de Recherche.
 - Les modalités de conservation de l'ancienneté dans l'échelon.
 - La durée dans les échelons pour accès à l'échelon supérieur.
 - Le recrutement sur des emplois relevant du corps des IGR pour les contractuels titulaires d'un diplôme ou titre de *niveau 7 (Master, ingénieur)*.
- Pour les catégories B :
 - La réduction de la durée des 3 premiers échelons des grilles des catégories B à 1 an.
- La mise en œuvre de l'ensemble de ces points au 01/09/2023, après délibération du conseil d'administration.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le règlement de gestion des contractuels UGA modifié.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	27
Voix défavorable	1
Abstentions	10

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le règlement de gestion des contractuels UGA modifié.

7. Recherche

7.1. Création de la fédération Enigmass+

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, présente le projet de fédération Enigmass+, fédération de recherche en physique des particules, astroparticules et en cosmologie préalablement examiné par la commission permanente.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création de la fédération Enigmass+ comme présentée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	29
Voix défavorable	0
Abstentions	9

Après en avoir délibéré le conseil d'administration, approuve à la majorité de ses membres présents et représentés la création de la fédération Enigmass+ comme présentée.

8. Affaires institutionnelles (hors établissements-composantes)

8.1. Statuts du département d'anatomie (Centre du Don du Corps [CDC] / Laboratoire d'Anatomie des Alpes Françaises [LADAF])

Le Président Yassine LAKHNECH explique que à la suite aux évènements survenus à l'université Paris-Descartes, les pouvoirs publics ont voulu donner un cadre plus clair au don du corps.

Anne-Catherine FAVRE, vice-présidente du conseil d'administration, présente le projet de création du département d'anatomie (Centre du Don du Corps [CDC] / Laboratoire d'Anatomie des Alpes Françaises [LADAF]) au sein de l'UFR Faculté de médecine et ses statuts, point examiné en commission permanente.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la création du département d'anatomie (Centre du Don du Corps [CDC] / Laboratoire d'Anatomie des Alpes Françaises [LADAF]) au sein de l'UFR Faculté de médecine et de ses statuts.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorable	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la création du département d'anatomie (Centre du Don du Corps [CDC] / Laboratoire d'Anatomie des Alpes Françaises [LADAF]) au sein de l'UFR Faculté de médecine et de ses statuts.

9. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 43.